

En 2017, l'Autorité a inspecté 368 intermédiaires d'assurance opérant dans les 12 régions du pays. Ce contrôle a donné lieu à la fermeture de 35 points de vente, essentiellement pour caducité, et à la prise de 86 décisions de sanctions disciplinaires et 38 amendes administratives.

Sanctions prononcées

Suite aux opérations de contrôle et en plus des amendes administratives, plusieurs mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre des intermédiaires d'assurances. Ces mesures se répartissent comme suit :

NATURE DE LA SANCTION	AGENT	COURTIER	TOTAL
Avertissement	20	1	21
Injonctions	44	7	51
Blâme	11	2	13
Retrait	1	0	1
TOTAL	76	10	86

Tableau : Sanctions prononcées par l'ACAPS à l'encontre des intermédiaires d'assurances